

Arles, le 30 mai 2020

Communiqué de Presse

Ségur de la Santé : Monica MICHEL attire l'attention du Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, sur la profession d'ambulancier hospitalier

Le 25 mars dernier, à Mulhouse, le Président de la République a pris un engagement auprès de toutes les femmes et les hommes mobilisés dans la crise du COVID-19 : « à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ».

Le Premier ministre Édouard PHILIPPE et Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé ont donné le coup d'envoi du Ségur de la Santé ce 25 mai aux côtés de près de 300 acteurs du monde de la santé.

L'ambition de cette grande concertation avec les acteurs du système de santé : tirer collectivement les leçons de l'épreuve traversée et faire le lien avec les orientations de Ma Santé 2022, pour bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires, avec des solutions fortes et concrètes.

C'est dans cette perspective que je viens de déposer trois questions écrites auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé en attirant son attention sur la profession d'ambulancier hospitalier.

Après avoir été sollicitée par l'Association Française des Ambulanciers S.M.U.R. et Hospitaliers (A.F.A.S.H), j'interroge le Ministre afin de savoir quelle mesure le Gouvernement entend mettre en œuvre en faveur d'un changement de statut des ambulanciers hospitaliers afin que cette profession intègre une filière soignante, au sein de la catégorie active de la fonction publique hospitalière.

De plus, je lui demande si le Gouvernement envisage une revalorisation de leur salaire au regard de leur activité.

Enfin, je souhaite savoir si le Gouvernement envisage de réformer la formation d'adaptation à l'emploi, obligatoire pour les ambulanciers du S.M.U.R, afin qu'elle réponde aux nouvelles exigences actuelles de cette profession.

Dès le premier jour de cette crise, les professionnels de santé du Pays d'Arles, ont été en première ligne dans la lutte contre le COVID-19. Ici, comme partout en France, ils sont notre fierté.

Qu'ils soient assurés, de mon entière détermination à porter leurs attentes au plus haut niveau lors du Ségur de la Santé.

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-Rhône
16^{ème} circonscription